

Maître d'Ouvrage :
COMMUNE DU BOULOU

2, Avenue Léon-Jean Grégory
66 160 LE BOULOU



Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

C.C.T.P.

Cahier des Clause Techniques Particulières

LOT 01 – DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

Maîtrise d'Œuvre :

SARL ARCHI'PL

5, Rue du Moulinas – 66 330 CABESTANY

Tél. 04 68 35 79 72

Mail. atelier@archipl.fr

1 **PRESCRIPTIONS GENERALES**

REMARQUES PRELIMINAIRES

L'entrepreneur est censé avoir pris connaissance de l'intégralité de la description des travaux des autres corps d'état, et de ce fait apprécier pleinement toutes les incidences en découlant susceptibles de concerner ses prestations tant qualitativement que quantitativement.

Il est fait obligation à l'entrepreneur de présenter des échantillons de l'ensemble des produits et matériels avant mise en œuvre. En cas de non-respect de cette obligation, le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire remplacer ou démolir les fournitures et matériels aux frais de l'entrepreneur.

L'entrepreneur fera son affaire d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'exécution de son chantier.

Toutes les protections nécessaires à la sécurité des personnes sont à établir conformément à la législation en vigueur à la date du marché.

1.1 GENERALITES

Le présent CCTP a pour objet de décrire et de définir les travaux du lot N° 01 – Doublages, Faux-plafonds, Cloisons, concernant les travaux d'aménagement d'un Espace Culturel sur la Commune du Boulou.

Le présent document a pour objet :

- de faire connaître aux entreprises le programme général des travaux (nature, mode d'exécution, etc...).
- de définir, ou de préciser, les conditions et spécifications réglementaires, techniques, qualitatives, auxquelles devront répondre, en tous points, ces travaux.
- de préciser la localisation des ouvrages.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUEL

Pour l'exécution des travaux objet du présent lot, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions des textes techniques particuliers suivants :

- Les documents techniques applicables aux travaux de Plâtrerie et cloisons sèches,
- Les documents techniques applicables aux travaux de plafonds suspendus,
- Les documents techniques applicables aux ouvrages d'isolations thermiques,
- Les normes françaises homologuées (NF),
- Le REEF édité par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des cahiers des clauses techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU) :
 - D.T.U. n°20 - Travaux de maçonnerie, béton armé, plâtrerie.
 - D.T.U. n°20.2 - Cloisons minces en briques plâtrières.
 - D.T.U. n° 25.1 - Enduits intérieurs en plâtre y compris son additif n°1.
 - D.T.U. n°25.222 - Plafonds fixés
 - D.T.U. n°25.232 - Plafonds suspendus
 - D.T.U. n° 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'emploi d'un enduit au plâtre.
 - D.T.U. n°25.41 - Ouvrages en plaques de plâtre cartonné.
 - D.T.U. n°25.42 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant
 - D.T.U. n° 26.1 - Travaux d'enduits aux mortiers et liants hydrauliques
 - D.T.U. n° 58.1 - Mise en œuvre des plafonds suspendus
- Les cahiers des clauses spéciales assorties aux DTU.
- Les règles de sécurité, éditées par le ministère du travail.
- Le cadre de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L 123 à L 123-2, articles R 123-1 à R 123-55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants)

- L'arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- Le guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (cahier du CSTB N° 206).
- les avis techniques.

1.3 PRESENTATION DU PROJET

Le Maître d'ouvrage est la Commune du Boulou dans les Pyrénées Orientales.

L'opération consiste en l'aménagement d'un Espace Culturel dans un local brut situé au Rez-de-Chaussée d'une résidence de logements sociaux, Avenue du Général De Gaulle.

Pour l'élaboration de son offre, l'entrepreneur est censé connaître parfaitement l'ensemble du dossier de consultation.

Toute limite de prestation ou de fourniture imprécise doit faire l'objet de questions de la part de l'Entreprise lors de son chiffrage afin qu'aucun litige ultérieur ne puisse intervenir lors de la réalisation de la mission.

L'entreprise soumissionnaire devra s'assurer de l'état des bâtiments existants voisins, il ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des lieux tels qu'ils sont, pour réclamer une indemnité ou demander d'éventuelles rémunérations pour travaux supplémentaires.

Une visite de site est recommandée avant la présentation d'une offre par l'entrepreneur.

1.4 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

L'entrepreneur soumissionnaire devra inclure dans son offre, tous les éléments nonportés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.

Le traçage au sol des implantations sera effectué par le titulaire du présent lot en ce qui concerne ses prestations. Les percements d'ouvrages seraient également à sa charge, s'il n'a pas transmis ses plans de réservations en temps utile à l'entreprise intéressée.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

1.5 MISE EN ŒUVRE

L'entrepreneur réalisera ses ouvrages avec toutes sujétions y afférent :

- jonctions sol, parois, plafonds, huisseries
- jonctions résilientes
- protection contre l'humidité en piedtraitement des joints de cloisons ou doublages selon les divers procédés (plâtre, placoplâtre, etc..)
- arêtes métalliques

Le tout, conformément aux DTU visés ci-avant et aux fiches techniques C.S.T.B. des matériaux concernés.

1.6 CHOIX DES MATERIAUX

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités.

L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

1.7 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Elles comprennent :

- les dessins et détails d'exécution.

- la fourniture, le transport, le stockage, les découpes, tous les matériaux, matériels constitutifs et ouvrages accessoires nécessaires à l'exécution des travaux, conformément aux dispositions du devis descriptif.
- la fourniture d'échantillons.
- la présentation des prototypes.
- la réfection ou la réparation des ouvrages défectueux ou détériorés constatés, soit en cours d'exécution, soit à la réception avec toutes les conséquences en découlant.
- la protection des propres ouvrages de l'entreprise et de ceux des autres corps d'état en cours de chantier pour éviter la dégradation et les tâches dues aux projections de plâtre, de ciment ou de peinture, jusqu'à la réception des travaux.
- le nettoyage en cours et en fin de travaux, l'enlèvement des déchets, gravois, emballages, etc... et tout le matériel utilisé pour la mise en œuvre de l'ouvrage.
- l'entrepreneur aura à sa charge l'exécution de tous les travaux définis par le présent cahier des charges.
- il devra livrer les ouvrages parfaitement terminés et suppléer par ses connaissances professionnelles aux détails, qui pourraient avoir été omis dans les prescriptions et qui seraient nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, selon les règles de l'art.
- de plus l'entrepreneur devra se référer obligatoirement en ce qui concerne le degré coupe-feu de ces ouvrages, aux prescriptions, aux normes et règlements de sécurité contre l'incendie.

1.8 DOCUMENTS A REMETTRE

Avant début d'exécution

- Tous les documents devront être soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre UN MOIS avant tout début d'exécution.
- Tous les documents et PV (réaction au feu, affaiblissement acoustique, classement, etc ...) devront être soumis à l'approbation du bureau de Contrôle UN MOIS avant tout début d'exécution.

Avant réception

- Dossier de recollement sous forme de 3 tirages des ouvrages réellement exécutés.
- La production de ces documents est une des conditions de la réception des ouvrages.

1.9 SECURITE

L'entrepreneur devra se prémunir par le biais d'assurances appropriées, contre la responsabilité lui incombant par suite de vol, d'accident, d'incendie, dont son personnel ou ses installations pourraient être la cause directe ou indirecte.

CONSIGNES PARTICULIERES CONCERNANT TOUS LES TRAVAUX:

Les entreprises doivent prendre toutes précautions utiles afin qu'aucun sinistre ne se déclare et notamment, il est interdit :

- 1 - d'effectuer en présence de public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation.
- 2 - d'effectuer des travaux par points chauds sans autorisation préalable (permis de feu) et sans respect des consignes particulières concernant ces types de travaux, il est ainsi rappelé que les travaux par points chauds: soudage, meulage, découpage ou comportant l'usage d'une flamme nue doivent faire l'objet d'une entente préalable, appelée permis de feu, entre l'entreprise, le donneur d'ordre, l'Architecte.
- 3 - d'effectuer des travaux par points chauds simultanément à d'autres travaux présentant des risques d'explosion (utilisation de solvants, colles, cires, peintures, etc..)
- 4 - de déposer des matériaux et gravats dans les cheminements d'évacuation ainsi que sur les voies réservées aux véhicules de secours.
- 5 - de stocker des liquides particulièrement inflammables et des liquides inflammables de la première catégorie en dehors de locaux aménagés à cet effet et de les utiliser en présence de public.
- 6 - de fumer sur les chantiers.
- 7 - d'introduire ou d'utiliser des réchauds à l'intérieur d'immeubles.

- 8 - de neutraliser les moyens de protection d'incendie (porte coupe-feu, calée ouverte, robinet d'incendie armé rendu inaccessible, etc..)
- 9 - de laisser se constituer des dépôts de matières combustibles.
- 10 - de quitter un chantier sans avoir effectué une ronde de sécurité.
- 11 - d'effectuer des branchements électriques sur les installations existantes sans autorisation préalable.

1.10 NETTOYAGE DU CHANTIER

Une fois par jour l'entreprise assurera :

- Le nettoyage quotidien de ces propres lieux d'interventions y compris balayage et évacuation des gravois jusqu'aux bennes à ordures, au fur et à mesure de la réalisation de ces ouvrages.
- L'ensemble des autres corps d'état assureront le nettoyage quotidien de leur propre lieu d'intervention y compris balayage et évacuation des gravois jusqu'aux bennes à ordures, au fur et à mesure de la réalisation de leurs ouvrages.

Tout défaut ou carence constaté, et sur simple ordre de la maîtrise d'œuvre, un nettoyage sera commandé au frais des entreprises défaillantes.

1.11 AMBIANCE THERMIQUE

Pendant la saison froide et / ou en cas de températures extrêmes et afin d'assurer l'avancement de ses travaux, chaque entreprise devra la mise en place d'un système de chauffage adapté à la configuration des locaux dans lesquels elle intervient dès sa première intervention, afin d'obtenir la température indispensable à la mise en œuvre des diverses prestations à exécuter.

L'entreprise titulaire du présent lot assurera toutes les prestations de chauffage nécessaires à l'avancement du chantier jusqu'à la mise hors d'eau et hors d'air des espaces d'interventions intérieurs.

1.12 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

1.13 ASSURANCES

L'entreprise devra bénéficier d'une couverture par une assurance spécifique.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX

2.1.1 ENDUIT INTERIEUR PLATRE

Plâtres, eau de gâchage, adjuvants, devront répondre aux prescriptions du chapitre II du CC 25.1

Les angles seront réalisés en baguette d'angle PVC ou métal traité contre la corrosion conformément aux prescriptions de l'article 3.3 du CC 25.1 à l'exclusion de protection par peinture.

Les éléments métalliques des supports en contact avec le plâtre seront traités contre la corrosion comme spécifié au dernier alinéa de l'article 3.3 du CC 25.1.

Il est précisé que l'entrepreneur aura implicitement à sa charge la préparation des supports afin d'assurer une parfaite adhérence de l'enduit plâtre sur ces supports (grillages, treillages gobetis, etc).

2.1.2 CLOISONS

Seules les cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses font l'objet d'un cahier des clauses techniques DTU (DTU 25.31). Les autres types de cloisons à parements finis en éléments déplâtre seront donc traités par analogie, et les prescriptions du DTU 25.31 leur seront applicables à l'exclusion de celles spécifiques aux carreaux en plâtre, ceci en complément aux prescriptions de mise en œuvre des fabricants et des Avis Techniques.

* Cloisons en Carreaux de plâtre :

Ils devront répondre aux prescriptions de l'article 2.1 du CCT 25.31. L'entreprise prendra en compte les caractéristiques techniques et réglementaires des lieux d'application (classements au feu / à l'humidité / acoustique / etc...), en adaptant les différentes épaisseurs et finitions des ouvrages à réaliser suivant leur localisation.

* Matériaux de joints raccords :

Ces matériaux seront des colles et du plâtre PFC répondant aux prescriptions de l'article 2.2 du CCT 25.31, dans tous les cas conformes aux impératifs de l'avis Technique du matériau considéré.

* Éléments métalliques :

Tous les éléments métalliques entrant dans les ouvrages de cloisons devront être traités contre la corrosion par galvanisation ou protection équivalente de caractéristiques au moins égales à celles définies à l'article 2.3 du CCT 25.31, la protection par peinture seule n'étant pas admise.

* Matériaux résiliant :

Ils devront être conformes aux caractéristiques énoncées à l'article 2.4 du CCT 25.31.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 2.2 du mémento 25.31, que seules les canalisations électriques en courants faibles peuvent être encastrées dans les cloisons en carreaux de plâtre. Ces encastresments sont soumis à des conditions d'exécution, de dimensions et de tracé impératif, définies à l'article 2.1 du mémento 25.31.

Exécution des cloisons à parements finis en plâtre, autres que carreaux de plâtre

En application des spécifications ci-avant du présent document, ces cloisons seront traitées par analogie aux cloisons en carreaux de plâtre, et leur exécution devra répondre aux prescriptions de leur Avis Technique ainsi qu'aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant,

* Cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre :

Les ouvrages en plaques de parement en plâtre devront répondre au DTU 25.41.

Les autres types de cloisons et habillages tels que cités en 4^e alinéa de l'article 1.11 du CC 25.41 devront répondre à l'avis Technique qui leur est propre ainsi qu'aux prescriptions, dans les cas où elles sont plus contraignantes, du CC 25.41 pour les travaux analogues.

Les travaux de cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre comprendront les prestations énumérées à l'article 2.1 du CCS 25.41 ainsi que celles visées aux 2e et 3e alinéas en 2.2 du CCS susvisé. L'entreprise prendra en compte les caractéristiques techniques et règlementaires des lieux d'application (classements au feu / à l'humidité / acoustique / etc...), en adaptant les différentes épaisseurs et finitions des ouvrages à réaliser suivant leur localisation.

Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre, à savoir :

- Plaques standard, haute dureté ou spécial feu, revêtues ou non d'un pare-vapeur suivant spécifications.
- Matériaux de traitement des joints et raccords.
- Ossature bois ou métalliques suivant spécifications ci-après.
- Moyen de fixation par pointes ou par vis.
- Adhésif de collage des plaques, colle contact, couvre joint, feuille ou profil plastique, etc., devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.

2.1.3 FAUX PLAFONDS EN ELEMENTS PREFABRIQUES DE PLATRE

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des DTU 25.222 et 25.232. Ces travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de plafond considéré.

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc... à prévoir dans ces supports.

Tous les éléments de l'ossature et ceux de fixation en métal ferreux seront traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, éventuellement, mais après accord écrit du maître d'œuvre, par peinture spéciale au minium.

Tous les matériaux et fournitures à mettre en œuvre devront répondre aux prescriptions des DTU 25.222 et 25.232 et des classements acoustiques requis pour les lieux d'application.

Les éléments du revêtement seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant. Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation et/ou soulèvement des plaques et des revêtements, par suite de dilatations ou autres causes. En aucun cas, la fixation quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le parement fini.

L'entreprise devra toutes découpes, réservations, encastrements, enduisages, etc... de plaques suivant demandes et synthèses d'incorporations d'appareils des corps d'état techniques.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée, notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations, en aucun cas par un couvre-joint rapporté.

2.1.4 DOUBLAGES

Tous les matériaux et fournitures à mettre en œuvre devront répondre aux prescriptions du DTU 25.42 (Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches. Plaques de parement en plâtre isolant).

Les niveaux d'isolation thermique et acoustique des matériaux devront être conformes au rapport énergétique du BET.

Les matériaux isolants devront être de 1ère qualité en l'espèce indiquée, et comporter un pare-vapeur dans tous les cas où celui-ci est nécessaire. Leur degré de résistance au feu devra répondre à celui exigé compte tenu du classement feu de la construction.

Les panneaux devront être posés de plancher bas brut à plancher bas haut brut sans manque, hors tasseau de pose et d'ajustage, ép. < à 15mm. Ces jeux fonctionnels de pose devront être refermés par le présent lot par injection de mousse expansive, pour assurer les liaisons et éviter les ponts thermiques.

2.1.5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE

Il est expressément spécifié ici que l'entrepreneur devra toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments, pour leur assurer un aplomb, un alignement, une mise en forme, etc.... corrects conforme aux documents du dossier DCE.

L'entrepreneur sera responsable de la bonne tenue des huisseries dont il aura assuré la pose et en particulier, du maintien de la verticalité et du parallélisme des cadres (montants & traverses).

Les éléments préfabriqués seront montés conformément à leur Avis technique.

2.1.6 RECEPTION DES SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports avant le démarrage des travaux. Le fait de commencer, vaudra l'acceptation des supports.

Cette réception sera faite en présence de l'ensemble des entrepreneurs concernés. Un P.V. de validation des supports sera remis à la Maîtrise d'Œuvre.

En cas de supports ou parties de supports non conformes, il appartiendra à l'entrepreneur ayant réalisé les supports de reprendre ses ouvrages et de supporter tous les frais de reprises requises pour une parfaite finition des ouvrages.

2.1.7 TOLERANCES

Après finitions, sur les cloisons, doublages et enduits, la règle de 2 m de long appliquée suivant n'importe quelle direction, ne doit pas faire apparaître de flèches et bosses de plus de 2 mm.

Dans le cas de non-conformité des ouvrages aux prescriptions, il sera demandé à l'entrepreneur et à ses frais, soit la démolition et la reconstruction de ces ouvrages, soit l'exécution de tous travaux complémentaires indispensables (ponçage, ragréage, etc).

2.1.8 STOCKAGE

- Les éléments de cloisons et de doublages sont stockés obligatoirement, sous peine de refus, dans un endroit sec, à plat, et sur un sol plan.

- Chaque pile est obligatoirement supportée par des cales suffisamment rapprochées pour éviter toute déformation (50 à 60 cm). Les approvisionnements se font compris protection efficace des seuils de portes-fenêtres.

2.1.9 INCORPORATION

Dans les doublages, les descentes sont exécutées avant la pose des plaques de doublages.

Elles se situent au droit des huisseries, dans les angles ou à la jonction de deux plaques. Les parcours horizontaux, limités à 0,30 m maximum, sont exécutés par le lot Électricité. À l'exécution des doublages, l'entreprise de plâtrerie sera tenue de repérer les descentes et d'exécuter les percements pour la mise en place des boîtiers.

Dans les cloisons et/ou caissons techniques, les passages des câbles sont à la charge du lot Électricité. L'entreprise devra procéder en deux temps d'intervention pour la pose des peaux afin de permettre les interventions des lots techniques. L'entreprise devra s'assurer avant la fermeture que tous les encastresments ont bien été effectués.

Le présent lot doit le scellement des huisseries et bâtis à incorporer dans les cloisons.

Les saignées électriques effectuées dans les cloisons du présent lot seront réalisées suivant les prescriptions des D.T.U. 70.1 & 26.31 (longueur et profondeur des saignées, emploi de la machine à rainurer, etc.).

2.1.10 FINITIONS

Les joints sont traités selon les prescriptions du fabricant. Les angles saillants reçoivent une bande armée. Les éléments ne doivent comporter aucune déféctuosité telle que fissuration, déformation, arrachement, brûlage.

Les faces doivent être planes et les arêtes rectilignes, sans manque ni effet de paroi. Les éléments doivent être posés suffisamment secs pour permettre l'application immédiate des peintures et revêtements. Les angles, rentrants ou saillants, sont réalisés par un clavetage (la finition des angles saillants est assurée par une bande armée). Les joints à l'intérieur des gaines sont également exécutés avec soin.

Toutes précautions sont prises pour éviter les fissures.

Joints à la pompe en périphérie des ouvrages connexes (cadres de porte, menuiseries, arrêtré revêtement durs faïences, etc...)

Joint pompe et/ou mousse expansive pour fermeture d'étanchéité à l'air en partie haute et basse des panneaux de doublage avant interventions des plafonds et revêtement de sol.

2.1.11 RACCORDS - CALFEUTREMENTS - ETC

Chaque corps d'état doit les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents à ses ouvrages.

DOUBLAGES COLLES :

- Les joints seront réalisés avant la pose des plénums, soffites, colonnes montantes, pour assurer une continuité de l'étanchéité à l'air.
- Les pieds de doublages seront jointés, après dépoussiérage des supports, avec un mastic adapté.
- Les pieds de doublage en pièces humides seront traités soit par interruption de la plaque et par montage en pied par bords de mortier, soit par relevé de film d'étanchéité collé à l'aide de produits adaptés sur la dalle. Les saignées réalisées pour le passage de gaines dans les doublages isolants seront colmatées soit avec une mousse expansive, soit au mortier adhésif suivant localisation.

PLAFONDS SUSPENDUS COUPE-FEU :

- Les plafonds seront traités en continuité avant la pose des doublages et des cloisons si ces derniers ne se prolongent pas jusqu'aux éléments structurels (plancher, poutre, etc...).
- Les cueillies seront jointées en périphérie des parois verticales maçonnées par un joint acrylique ou injection de mousse expansive garantissant l'étanchéité à l'air, avant la réalisation des doublages isolants thermiques.

PLAFONDS SUSPENDUS :

Les plafonds seront traités de manière identique aux plafonds coupe-feu, soit munis d'un pare-vapeur agrafé sur les fermettes.

Le pare-vapeur sera correctement tendu, les laines soigneusement scotchées entre elles. Il sera collé en périphérie sur les parois verticales avec un produit adapté compatible avec les produits et matériaux mis en œuvre.

Les fixations de suspentes seront de type oméga et viendront se fixer en sous-face des fermettes de manière à ne pas détériorer l'étanchéité à l'air du pare-vapeur.

2.2 INSTALLATIONS ET GESTION DU CHANTIER

Toutes les entreprises devront se conformer au Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé des intervenants joint à la présente consultation et en tenir compte dans le contenu de leurs offres.

Elles établiront un Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé avant toute intervention.

L'ensemble des modalités suivant prescriptions CCTP Commun.

Nettoyage et entretiens :

- L'ensemble des corps d'états devront effectuer le nettoyage journalier de leurs zones d'interventions et déposer les gravats à l'extérieur du bâtiment ou à un endroit préalablement défini avec la maîtrise d'œuvre, équipé de benne à gravats.
- Toute carence constatée de l'entreprise verra l'intervention pour nettoyage d'une tierce entreprise commandée par la Maîtrise d'œuvre, au frais de l'entreprise défaillante sans que cette dernière ne puisse contester.

Compte prorata :

Le présent marché ne comporte pas de Compte Prorata. Chaque entreprise devra intégrer dans son offre ses frais de chantier.

3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

Il est rappelé à l'entrepreneur que s'agissant de marchés traités à prix forfaitaires, ils devront comprendre implicitement dans leurs offres, tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages dans le respect des plans, des D.T.U. et des normes en vigueur.

L'entrepreneur devra compléter par ses connaissances, les imprécisions ou omissions du présent document et il reste seul responsable de l'exécution totale, dans les règles de l'art, de tous les ouvrages de sa profession nécessaire à la parfaite réalisation de son lot sans qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une quelconque majoration de son offre.

Les prescriptions techniques, par la nature même des travaux de rénovation, ne peuvent prétendre à une description complète et parfaite des travaux à exécuter et il convient de souligner que cette description n'a pas un caractère limitatif. L'Entrepreneur doit donc exécuter, sans exception ni réserve, tous les travaux tous corps d'état et donc inclure dans son marché forfaitaire, non seulement les travaux et fournitures décrits mais encore ceux qui auraient pu échapper aux détails de cette description et qui sont indispensables pour le parfait et complet achèvement des ouvrages, suivant les règles de l'art.

3.1 ENDUIT PLATRE SUR MACONNERIES

3.1.1 ENDUIT PLATRE SUR PLANCHER BETON HT RDC

Projection d'un enduit plâtre monocouche, à base de plâtre et de vermiculite, dédié à la protection incendie de type « LUTECE FEU 400 » de chez PLACO ou techniquement équivalent.

- Taux de gâchage : à consistance.
- Finition : structurée.

Localisation : Selon plans du dossier, sur ensemble du plancher HT RdC du local y/c poutres, sur murs mitoyens aux logements.

3.1.2 ENDUIT PLATRE SUR MACONNERIES

Réalisation d'enduits plâtre traditionnel sur maçonneries non doublées, finition prête à être peintesur toute hauteur, compris toutes sujétions de cueillies, angles rentrants, angles sortants...

Épaisseur : 15 mm en deux couches.

Localisation : Selon plans du dossier, ensemble des maçonneries ne recevant pas de doublage.

3.2 DOUBLAGE THERMIQUE

3.2.1 DOUBLAGE SUR OSSATURE METALLIQUE

Fourniture et pose de doublage constitué de plaques de plâtre, et composé d'une plaque de plâtre BA13 vissées sur ossatures métalliques verticales composées de rails, de montants, de fourrure, de cornières et d'attaches.

- La mise en œuvre de ces doublages s'effectuera selon les prescriptions techniques du fabricant et conformément au DTU 25.41.
- Isolant en laine de verre de 85 mm d'épaisseur avec pare-vapeur type GR 32 REVÊTU KRAFT de chez ISOVER, (R=2,60 m²C/W) ou techniquement équivalent, insérée entre le mur existant et la plaque de BA 13, toutes sujétions de coupes, de raccords inclus.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabricant, y compris toutes sujétions d'assemblage, de coupes et de fourniture et de pose d'accessoires.
- Dans les pièces humides le complexe de doublage sera de type hydrofuge, avec protection contre l'humidité en pied par U plastique, posé sur un double cordon de mastic d'étanchéité
- Fourniture et pose d'accessoires pour une parfaite finition, y compris traitement des joints de dilatation.
- Sujétions particulières :
 - Fourniture et pose de renforts au droit des équipements et appareillages.
 - L'entreprise devra l'ensemble des joints et raccords entre parois verticales et plafonds, y compris toutes sujétions afin d'assurer une parfaite étanchéité à l'air.

- L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer une parfaite étanchéité à l'air des doublages, en particulier à la périphérie des baies, joints de dilatation, droit des seuils et appuis, en sol.

Localisation : Selon plans du dossier, doublages périphériques dans existant.

3.3 FAUX-PLAFONDS

3.3.1 FAUX PLAFOND PLACOPLÂTRE

Faux plafonds du type placoplâtre ou techniquement équivalent, comprenant :

- Les suspentes et rails métalliques.
- plaque de plâtre BA 13, vissées sur les rails.

Mise en œuvre suivant DTU, prescriptions et recommandations du fabricant.

- Traitement des joints par bandes et enduit selon recommandations du fabricant.
- Joint de fermeture étanche à l'air avant intervention du doublage.
- Dans les pièces humides le complexe de faux-plafonds sera de type hydrofuge,
- Toutes sujétions de réservations pour encastrement des luminaires, cassettes climatisation réversible, suivant demande du lot Électricité et lot Plomberie.
- Pose trappe d'accès combles fournie par le menuisier.

Localisation : Selon plans du dossier, faux plafonds RdC.

3.3.2 FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE PERFORE

Fourniture et pose faux-plafond en plaque de plâtre à peindre de type Gyptone line 6 ou techniquement équivalent, comprenant :

- les suspentes et rails métalliques, y compris toutes formes d'éléments de structure secondaire pour la réalisation des ouvrages.
- plaques de plâtre BA 13, vissées sur les rails métalliques

Mise en œuvre suivant DTU, prescriptions et recommandations du fabricant et bilan thermique

- traitement des joints par bandes et enduit selon recommandations du fabricant.
- joint de fermeture étanche à l'air avant intervention du doublage.

Localisation : Dans espace culturel suivant calepinage du plan Faux-plafonds RdC du Dossier.

3.3.3 FAUX PLAFOND DALLES 600 X 600

Faux plafonds du type dalle 600x600 acoustique à bords droits ou techniquement équivalent, comprenant :

- Les suspentes et rails métalliques.
- panneau rigide autoportant en laine de roche, voile de verre décoratif, voile de verre naturel en contre-face.
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.90$
- réaction au feu : A1

Mise en œuvre suivant DTU, prescriptions et recommandations du fabricant.

- Joint de fermeture étanche à l'air avant intervention du doublage.
- Dans les pièces humides le complexe de faux-plafonds sera de type hydrofuge
- Toutes sujétions de réservations pour encastrement des luminaires, suivant demande du lot Électricité et lot Plomberie.

Localisation : Selon plans du dossier, pour faux-plafonds démontables suivant plan Faux-plafonds du dossier.

3.3.4 FAUX PLAFOND EXTERIEUR

Faux plafonds du type WAB extérieur ou techniquement équivalent, avec isolation comprenant :

- Les suspentes et rails métalliques.
- Plaques de plâtre spécial WAB, vissées sur les rails métalliques.

Mise en œuvre suivant DTU, prescriptions et recommandations du fabricant et avis bureau de contrôle pour respect des classements d'isolation au feu.

Traitement des joints par bandes et enduit selon recommandations du fabricant.

Localisation : Selon plans du dossier, faux plafonds extérieurs sur porches et passage piéton.

3.3.5 SOFFITES – JOUES D'ARRET FAUX-PLAFOND

Façon de soffites et retombées composées d'un habillage vertical et/ou horizontal du type que le plafond ou techniquement équivalent suivant accord maîtrise d'œuvre, exécuté sur longueur entière des pièces traversées ou desservies, suivant demande Maîtrise d'œuvre :

- ossature nécessaire comprenant tous montants, traverses, croisillons et autres en métal
- toutes sujétions de fixation
- habillage avec finition en rives, en plaques de plâtre et/ou faux-plafond, fixées sur ossature

Avec traitement des joints et ratissage général.

Les ouvrages réalisés tiendront compte des divers classements fonctionnels requis par l'exploitation des lieux, et rapport initial contrôleur technique, (stabilité et classement au feu / classement acoustique / etc..).

Localisation : Selon plans du dossier.

3.3.6 NICHES POUR RIDEAUX

Façon de niches et retombées composées d'un habillage vertical et/ou horizontal du type que le plafond ou techniquement équivalent suivant accord maîtrise d'œuvre, comprenant :

- ossature nécessaire comprenant tous montants, traverses, croisillons et autres en métal
- toutes sujétions de fixation
- habillage avec finition en rives, en plaques de plâtre et/ou faux-plafond, fixées sur ossature

Avec traitement des joints et ratissage général.

Les ouvrages réalisés tiendront compte des divers classements fonctionnels requis par l'exploitation des lieux, et rapport initial contrôleur technique, (stabilité et classement au feu / classement acoustique / etc..).

Localisation : Selon plans du dossier, niches pour rideaux menuiseries sur rue.

3.3.7 ILOTS ACOUSTIQUES CIRCULAIRES

Fourniture et pose îlot acoustique composé d'un panneau de laine de roche (40mm).

La face visible est recouverte d'un voile de verre peint offrant une finition blanche et lisse. La face arrière du panneau est pourvue d'un voile acoustique blanc. Les bords sont peints.

Fixation à spirale et système de suspension à hauteurs variables, et toutes sujétions de fixation sur pré-dalle béton et traverse d'un faux-plafond.

- Forme : cercle
- Dimensions : 800x800x40mm et 1160x1160x40mm

Classement au feu : M1

3.4 CLOISONS

3.4.1 CLOISONS PLACOSTIL 72MM

Fourniture et pose de cloison de type placostil 72 mm ép avec isolation comportant :

- une ossature placostil périphérique simple ou double suivant hauteur d'emploi
 - isolation en laine minérale semi-rigide
 - 2 parements simples composés d'une plaque BA 15 et/ou BA 13, suivant degré CF
- Y/c traitement des arêtes vives.

Dans les pièces humides le complexe sera de type hydrofuge, avec protection contre l'humidité en pied par U plastique, posé sur un double cordon de mastic d'étanchéité.

Mise en œuvre selon l'avis technique C.S.T.B. y compris sans être limitatif :

- traitement des joints selon le procédé du fabricant
- 3 passes minimum, finition des parements « lisses » pour peinture.
- protection des arêtes par bandes armées en acier galvanisé collées en équerre, y compris toutes sujétions d'adaptation aux parois existantes, notamment joint périphérique suivant DTU

- L'incorporation des tubes électriques se fera en liaison avec le corps d'état Electricité, afin de traiter les risques de ponts thermiques.
- Le renfort des cloisons doit être réalisé devra être effectué en liaison avec le corps d'état Plomberie, afin de traiter la fixation des appareils sanitaires.
- L'entrepreneur assurera un joint pompe de type acrylique entre tous les produits plâtrier mis en œuvre et les ouvrages contigus non plâtriers

Localisation : Selon plans du dossier, cloisonnement 72mm

3.4.2 CLOISONS PLACOSTIL 100MM

Fourniture et pose de cloison de type placostil 100 mm ép avec isolation comportant :

- une ossature placostil périphérique simple ou double suivant hauteur d'emploi
- isolation en laine minérale semi-rigide
- 2 parements simples composés d'une plaque BA 13

Y/c traitement des arêtes vives.

Dans les pièces humides le complexe sera de type hydrofuge, avec protection contre l'humidité en pied par U plastique, posé sur un double cordon de mastic d'étanchéité.

Mise en œuvre selon l'avis technique C.S.T.B. y compris sans être limitatif :

- traitement des joints selon le procédé du fabricant
- 3 passes minimum, finition des parements « lisses » pour peinture.
- protection des arêtes par bandes armées en acier galvanisé collées en équerre, y compris toutes sujétions d'adaptation aux parois existantes, notamment joint périphérique suivant DTU.
- L'incorporation des tubes électriques se fera en liaison avec le corps d'état ELECTRICITE, afin de traiter les risques de ponts thermiques.
- L'entrepreneur assurera un joint pompe de type acrylique entre tous les produits plâtrier mis en œuvre et les ouvrages contigus non plâtriers

Localisation : Selon plans du dossier, cloisonnement 100mm

3.4.3 POSE CADRES & CHASSIS DE PORTES

Pose et fixation des cadres des portes de communications, fournis par le lot MENUISERIES, finition en périphérie par joint à la pompe de type acrylique.

Localisation : Selon plans du dossier, ensemble des portes intérieures sur cloisonnement.

3.4.4 GAINÉ TECHNIQUE

En panneaux sandwich laine de roche

Fourniture et pose de cloisons en panneau sandwich en laine de roche mono densité et plaques de plâtre standard ou hydrofugée suivant destination, de type Rockplak de chez Rockwool ou techniquement équivalent, pour enclousonnements de gaines techniques > à 9.50ml.

Cloisons constituées par une âme en laine de roche de 48 mm d'épaisseur, et de 2 parements de plaques de plâtre de 12,5 mm d'épaisseur.

Dans les pièces humides emploi de plaques hydrofugées.

Jonctions avec les maçonneries par tasseaux bois et/ou rails en acier galvanisé.

Le traitement des joints verticaux s'effectuera en trois passes avec bandage calicot, les angles vifs ainsi que les cueillies par des bandes armées, suivant les recommandations et prescriptions du fabricant.

Finition « lisse » pour peinture.

L'entrepreneur assurera un joint pompe de type acrylique entre tous les produits plâtrier mis en œuvre et les ouvrages contigus non plâtriers.

Une attention particulière sera portée à la qualité des découpes pour le passage des canalisations, conduits VMC et attentes des huisseries pour les trappes de visite.

Un joint étanche en mastic élastomère doit être réalisé au pourtour de ces traversées pour assurer une protection efficace contre les ruissellements.

- Résistance au feu : Coupe-feu 1/2 Heure

- Isolation acoustique : $L_w \leq 30$ Db (A)

Y/compris trappe 30x30cm sur chaque gaine concernée par les réseaux VMC.

Localisation : Ensemble des gaines techniques, selon plans dudossier

3.5 FINITIONS

3.5.1 JOINTS SILICONE DE FINITION

Mise en œuvre de joints de finition acrylique à peindre, en pourtour de tous les ouvrages encontact avec les produits plâtrier ne pouvant recevoir le traitement de joint à bandes tellesqu'huisseries, menuiseries extérieures, couvres joints, etc...

Les joints seront à vérifier et complétés si constat de manque par la Maîtrise d'œuvre, entre les 2couches de peinture sur bois & murs.

Localisation : Ensemble du projet.

4 RECEPTION - ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRENEUR

4.1 CONTROLES ET ESSAIS

En cours de travaux, chaque fois qu'il sera nécessaire, et à la fin des travaux, le Maître d'Ouvrage ou son représentant qualifié, procédera aux opérations de contrôle et aux essais, en vue de la réception, en présence de l'entreprise ou de son représentant.

Ces opérations ont pour objet la vérification de la conformité de l'exécution aux prescriptions des pièces du marché.

Celles-ci comprendront les vérifications sur :

- La qualité des matériaux mis en œuvre.
- L'emploi et la mise en œuvre en conformité des Normes
- L'exécution en conformité au Cahier des Charges DTU et Normes.

4.2 RECEPTION

La réception des installations sera prononcée par le Maître d'ouvrage, assisté du Maître d'Œuvre, à l'achèvement des travaux après demande par l'entreprise.

4.3 RECEPTION GARANTIE

La réception des ouvrages sera prononcée par le Maître d'Ouvrage, assisté du Maître d'Œuvre, à l'achèvement des travaux TCE.

L'entreprise sera tenue de remplacer immédiatement et à ses frais, tous les ouvrages non conformes au Cahier des Charges ou aux règlements en vigueur.

Un délai de parfait achèvement d'UN (1) AN à dater de la réception des travaux.

Pendant cette période, l'entreprise sera tenue de reprendre, à ses frais, tous les ouvrages défectueux.

4.4 NOTA IMPORTANT

Le marché de travaux étant établi forfaitairement, à prix global définitif, l'exécution des ouvrages doit comprendre toutes les prestations de fourniture et de façon nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages. Le cadre (DPGF) intégré au présent CCTP, à titre indicatif, est non contractuel, il servira d'élément comparatif d'appréciation lors de l'ouverture des offres. Il ne peut en aucun cas dispenser l'entreprise soumissionnaire de son devoir de vérification et d'appréciation au cours de son étude pour établir son offre. Toute anomalie, incompréhension, incohérence ou omission relevées dans les pièces constitutives du dossier devront être signalées dans l'offre de l'entreprise soumissionnaire, afin d'être prise en compte lors de l'analyse des offres avant établissement du marché. Le titulaire du marché de travaux assurera alors la totalité des prestations pour l'ensemble des ouvrages sans qu'il puisse se prévaloir d'omissions dans la description pour motiver une majoration de prix.

Dans le cas de travaux complémentaires souhaités en cours de chantier par la Maîtrise d'Ouvrage, ces derniers seront établis sur la base des prix unitaires du marché de travaux, et feront l'objet d'un avenant au marché, sans dérogation aux articles des pièces contractuelles du marché de travaux, et seront notifiées à l'entreprise par ordre de service signé du Maître d'Ouvrage.

Dressé par l'architecte

Fait à le.....

L'Entrepreneur

Maître d'Ouvrage :
COMMUNE DU BOULOU

2, Avenue Léon-Jean Grégory
66 160 LE BOULOU



Aménagement d'Un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

D.P.G.F.

Décomposition du Prix Global & Forfaitaire

LOT 01 – DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

Maîtrise d'Œuvre :

SARL ARCHI'PL

5, Rue du Moulinas – 66 330 CABESTANY

Tél. 04 68 35 79 72

Mail. atelier@archipl.fr

Juillet 2021

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL & FORFAITAIRE

LOT 01 - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N°	Description des ouvrages	U	Qté	Qté ent.	Prix Unitaire	Montant HT
3.1	ENDUITS PLATRE SUR MACONNERIES					
3.1.1	Enduit plâtre sur plancher béton Ht RdC	m ²	154,00			
3.1.2	Enduit plâtre sur maçonneries	m ²	78,00			
SOUS TOTAL H.T						
3.2	DOUBLAGE THERMIQUE					
3.2.1	Doublage sur ossature métallique	m ²	120,00			
SOUS TOTAL H.T						
3.3	FAUX-PLAFONDS					
3.3.1	Faux plafond plaques de plâtre	m ²	84,00			
3.3.2	Faux-plafond acoustique perforé	m ²	32,00			
3.3.3	Faux-plafond dalles 60 x 60 cm	m ²	6,00			
3.3.4	Faux-plafond extérieur	m ²	20,00			
3.3.5	Soffites - joues d'arrêt de faux-plafonds	Ens	1,00			
3.3.6	Niches pour stores	Ens	1,00			
3.3.7	Ilots acoustiques circulaires					
	<i>Dimension 800 x 800 x 40 mm</i>	U	6,00			
	<i>Dimension 1160 x 1160 x 40 mm</i>	U	3,00			
SOUS TOTAL H.T						
3.4	CLOISONS					
3.4.1	Cloisons placostil 72 mm	m ²	46,00			
3.4.2	Cloisons placostil 100 mm	m ²	5,00			
3.4.3	Pose des cadres & châssis de portes	U	3,00			
3.4.4	Gaine technique	m ²	48,00			
SOUS TOTAL H.T						
3.5	FINITIONS	Ens	1,00			
SOUS TOTAL H.T						

	Total Marché
Total H.T.	
<i>TVA (20%)</i>	
Total TTC	

Dressé par l'Architecte

Je m'engage à réaliser les travaux du présent lot selon le CCTP et les plans de l'Architecte après avoir vérifié les quantités.

L'entrepreneur " cachet + signature "

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Doublage isolant

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.2

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....

.....

Références:.....

.....

Caractéristiques techniques:.....

.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....

.....

Produits utilisés:.....

.....

Périodicité:.....

Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Enduit plâtre

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.1.1 & 3.1.2

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....
.....

Références:.....
.....

Caractéristiques techniques:.....
.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....
.....

Produits utilisés:.....
.....

Périodicité:.....
Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Cloison placostyl

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.4.1, 3.4.2 & 3.4.4

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....

.....

Références:.....

.....

Caractéristiques techniques:.....

.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....

.....

Produits utilisés:.....

.....

Périodicité:.....

Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Faux-plafond

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.3.1

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....

.....

Références:.....

.....

Caractéristiques techniques:.....

.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....

.....

Produits utilisés:.....

.....

Périodicité:.....

Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Faux-plafond 60 x 60 cm

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.3.3

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....
.....

Références:.....
.....

Caractéristiques techniques:.....
.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....
.....

Produits utilisés:.....
.....

Périodicité:.....
Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Faux-plafond acoustique perforé

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.3.2

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....

.....

Références:.....

.....

Caractéristiques techniques:.....

.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....

.....

Produits utilisés:.....

.....

Périodicité:.....

Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Ilots acoustiques circulaires

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.3.7

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....

.....

Références:.....

.....

Caractéristiques techniques:.....

.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....

.....

Produits utilisés:.....

.....

Périodicité:.....

Durée de vie estimée:.....

Aménagement d'un Espace Culturel

Avenue du Général De Gaulle au Boulou

Commune du Boulou

FICHE PRODUIT

Faux-plafond extérieur

Archétype maîtrise d'œuvre:

Lot n°1: DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - CLOISONS

N° réf CCTP et DPGF: art. 3.3.4

Partie à remplir par le candidat

Identification produit:

Marque(s) commerciale(s):.....

.....

Références:.....

.....

Caractéristiques techniques:.....

.....

CARACTERISTIQUES DE PERENITE:

Entretien et maintenance:.....

.....

Produits utilisés:.....

.....

Périodicité:.....

Durée de vie estimée:.....